

CGT TERRITORIAUX

RÉFORME TERRITORIALE

MUTUALISATION

Après le vote de l'Assemblée, la bataille continue !

DANGER POUR LES AGENTS DES COMMUNES !

Avec ce texte, le gouvernement continue de mettre en œuvre sa politique d'austérité, en dépit de sa complète inefficacité économique.

Au prétexte du bon usage de l'argent public, la loi NOTRe persiste dans la voie de la concentration des pouvoirs et des moyens financiers au niveau des échelons intercommunaux et régionaux.

En parfaite cohérence avec le Pacte dit de responsabilité, ce texte a pour objectif de réduire les dépenses publiques, et ainsi de baisser le niveau de la participation des entreprises et du capital au financement de notre modèle social, de nos services publics, de notre système de protection sociale.

Les fonctionnaires et agents territoriaux se trouvent une fois encore réduits au rang de variable d'ajustement budgétaire, percutés dans leur vie professionnelle et familiale par les fusions de collectivités, les transferts de services et réorganisations administratives, les risques de mobilités contraintes sans concertation ni négociation.

Les fonctionnaires des collectivités territoriales, près de 40 000 agents territoriaux impactés par cette réforme, se préparent avec crainte à l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016 de ce chamboulement territorial par :

- **Des suppressions de postes** avec le non remplacement de nombreux départs à la retraite ;
- **La non reconduction** de certains postes occupés par des contractuels ;
- **Des changements d'employeurs** avec une remise en cause des avantages pour de nombreux agents en terme de régimes indemnitaires, d'avantages locaux (jours de congés pour ancienneté, congés exceptionnels, droits à l'action sociale...) des mutations «forcées » sans mise à disposition pour envisager des retours.
- **Des milliers d'agents devront aller travailler** loin de leur domicile sans indemnités de transports même si la création d'indemnités de mobilités au-delà d'un trajet supérieur à 20km aller-retour pourra se mettre en place ;
- **Un véritable impact avec des schémas de mutualisation** des services avec des moyens humains et matériels réduits. Les services DRH des collectivités vont être les premiers impactés avec comme conséquence l'éloignement vis-à-vis des agents pour répondre à leurs interrogations,

Pire, dans de nombreuses collectivités, tout se prépare sans l'avis des agents concernés.

Alors, n'attendez pas de subir les effets de cette réforme, de vous trouver face aux réalités quotidiennes, la CGT sera à vos côtés pour défendre l'avenir de vos emplois, l'avenir du service public.